



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, à huit clos, le 23 novembre 2020 à 19 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 088-2020 du 9 novembre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 18 novembre 2020, la séance sera tenue à huis clos et elle est enregistrée par le conseiller Frédéric Flibotte. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 232 N.S. relativement à la création d'une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés
4. Dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023
5. Nomination d'un comité pour la formation d'une coopérative de solidarité et un autre comité pour entreprendre des pourparlers en lien avec la vente des lots 5 144 973 et 5 144 974 appartenant à Vivaco, Groupe Coopératif
6. Embauche de Francis Grimard – déneigeur 2020-2021
7. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020-11-307

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 232 N.S. relativement à la création d'une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier qu'un règlement relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 232 N.S. est déposé par le conseiller Gilles Fortier et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à autoriser le Conseil à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement des travaux de vidanges des étangs aérés et le remplacement de certains équipements reliés au système, lorsque requis.

La réserve financière est créée au profit du secteur déterminé, dont les immeubles sont desservis par le réseau d'égout municipal.

Les sommes affectées annuellement à la constitution de la présente réserve financière proviennent de l'excédent de la compensation exigée des propriétaires d'immeubles situés dans le secteur desservi par le réseau d'égout municipal, à chaque année, dans le règlement de taxation, pour les frais de ce service et ceux liés à son administration.

4. Dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023

2020-11-308

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du

Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement, une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro de dossier 1139030 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro de dossier 1139030 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Nomination d'un comité pour la formation d'une coopérative de solidarité et un autre comité pour entreprendre des pourparlers en lien avec la vente des lots 5 144 973 et 5 144 974 appartenant à Vivaco, Groupe Coopératif

2020-11-309

CONSIDÉRANT la fermeture du commerce Vivaco, Groupe Coopératif, situé au 535, rue de l'Accueil à Chesterville;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de maintenir actif les commerces abrités dans cette bâtisse : dépanneur, bureau postal, poste à essence et quincaillerie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acheter la bâtisse BMR pour maintenir le dépanneur et la station d'essence active, déménager le bureau municipal et la salle du Conseil dans cette bâtisse et y loger d'autres organismes et services;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Gilles Fortier et le conseiller Frédéric Flibotte sont disponibles pour faire partie du comité de développement coopératif;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Lawrence Hall et la conseillère Chantal Desharnais sont disponibles pour faire partie du comité d'acquisition de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE ces deux comités sont en place provisoirement, en attente du résultat du sondage, envoyé par la poste aux citoyennes et citoyens de Chesterville, à savoir leur intérêt à la continuité des commerces déjà installés dans la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE ces deux comités non décisionnels sont en place pour renseigner la municipalité des développements en lien avec l'acquisition de ce commerce;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE le conseiller Gilles Fortier et le conseiller Frédéric Flibotte soient nommés pour former le comité de développement corporatif dans le dossier : vente du commerce Vivaco, Groupe Coopératif;

QUE le conseiller Lawrence Hall et la conseillère Chantal Desharnais soient nommés pour former le comité d'acquisition de l'immeuble dans le dossier : vente du commerce Vivaco, Groupe Coopératif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Embauche Francis Grimard –dénéigreur hiver 2020-2021

2019-11-310

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Francis Grimard à titre d'employé pour le déneigement pour la saison hivernale de 2020-2021 pour les Rangs suivants : Rang Desharnais, Rang Boutin, Rang Roberge, Rang St-Philippe, Route Goupil, Rang Grenier, Rang Pellerin, Rang Fréchette, Rang Gagnon et Rang Hamel, du 23 novembre 2020 au 13 mars 2021.

CONSIDÉRANT QUE les qualifications de Monsieur Grimard correspondent aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE Monsieur Francis Grimard soit embauché à titre d'employé au déneigement du 23 novembre 2020 au 13 mars 2021.

QUE Monsieur Vincent Desrochers, maire, et Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à l'embauche de Monsieur Francis Grimard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés

8. Levée de l'assemblée

2020-11-311

Sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers

Maire

Joanne Giguère

Directrice générale et secrétaire-trésorière